



## Guide à l'usage des paysans et forestiers

Les principes fondateurs sont les suivants :

- **Améliorer la parcelle** : accompagner les forêts et les plantations vers des forêts mélangées en espèces et en âges se régénérant naturellement, avec des arbres âgés, des semenciers et des forêts matures, et des zones sans prélèvement. Maintenir une couverture forestière permanente. Réduire l'emprise des équipements (routes, pistes et places de dépôts) au minimum nécessaire. Cantonner la circulation des engins aux voies de débardage, les exclure des sites sensibles, en particulier des tourbières, des fonds de vallée et autres zones humides. Privilégier les moyens ne consommant pas d'énergie fossile. Utiliser des huiles végétales et des carburants à faible émissions de polluants. Faire usage d'engins à tonnage réduit, et tant que possible du débardage animal.
- **Destination du bois** : dès que possible, utiliser les bois pour la construction et l'artisanat. Utiliser les bois restants en chauffage.
- **Stockage** : idéalement, s'associer à des paysans ou acteurs locaux pour utiliser une petite partie de leur terre. Ainsi, répartir le bois en plusieurs points sur le territoire pour diminuer les transports et réduire les risques de vol grâce au stockage chez des personnes physiquement présentes.
- **Coopération** : rechercher et renforcer les liens avec les consommateurs de bois, scieurs, artisans, pour valoriser au mieux les bois locaux et les lots de petite quantité. Favoriser le travail coopératif entre forestiers pour lever les contraintes matérielles liées à des chantiers en milieux hétérogènes et permettre la pluriactivité de chacun des acteurs.
- **Formation et sensibilisation** : autant que possible, se servir des chantiers comme lieux de formation à la sylviculture douce, tant pour les agriculteurs et forestiers, que pour les amateurs de forêt. Organiser des temps spécifiques.
- **Transparence et juste rémunération** : comptabiliser les temps passés réels pour estimer un prix du bois qui rémunère correctement le travail effectué. Travailler les conditions de contractualisation avec les propriétaires pour permettre la pérennité du travail et intégrer la valorisation des parcelles forestières.



## Guide à l'usage du consomm'acteur de bois bûche

Les principes fondateurs sont les suivants :

- **Bois local** : mélange des essences des parcelles exploitées : chêne, hêtre, pin sylvestre, robinier...
- **Commande du bois à l'avance** : au moment du chantier forestier, soit de 1 à 2 ans avant l'usage (suivant la taille des bûches, la lune au moment de l'abattage, l'essence).
- **Paiement de la moitié du bois à la commande**, pour payer le travail forestier (chèque encaissé lorsque le chantier est engagé). La première année, vous aurez donc à payer votre bois de l'année (sauf si vous êtes déjà dans cette logique), plus 50% du bois pour votre première commande auprès de Dryade.
- **Offre flexible** : possibilité de prendre en charge une partie du travail (séchage et stockage par vos soins, billonnage, transport).
- **Livraison dans un périmètre de 35kms** autour des pôles (Die et Crest)
- **Réévaluation annuelle des tarifs** pour refléter la réalité des coûts.
- **Participation à l'association** selon le mode privilégié par chacun (administration, réunion débat, veille, chantier annuel ...).
- **Chantier collectif annuel** : pour se rencontrer dans le travail, comprendre le métier, soutenir et échanger avec le forestier, un chantier en forêt (débardage, fente, transport, ...). Participation directe au chantier ou aide à la logistique (repas...).
- **Veille** : repérage de parcelles intéressantes, sensibilisation de propriétaires forestiers.

Dans un premier temps, l'association Dryade prend en charge le groupe local sur Crest. A terme une association indépendante sera créée, Dryade ayant un rôle d'animation, de mise en lien et de formation. A Die, les Bonnes Énergies sont constitués en association. Leur spécificité est d'utiliser une majorité de résineux pour valoriser la ressource locale.